



Puis-je casser un CDD pour rentrer dans un organisme public

Par **grodo**, le **29/07/2014** à **18:27**

Bonjour,

j'ai postuler pour un poste dans la police. Si je suis accepter, je serais stagiaire mais avec un salaire normal pendant 1 ans et titularisée. En attendant, puis-je prendre un CDD et le casser si je suis accepter. Le poste est à pourvoir pour début novembre. Donc, en attendant je recherche ou de l'intérim ou un CDD.

Par **P.M.**, le **30/07/2014** à **10:03**

Bonjour,

La possibilité de rupture du CDD est uniquement pour embauche en CDI, ce qui ne semble pas être la cas...

Il vaudrait mieux n'accepter que des CDD ou missions n'allant que jusqu'à la date voulue...